

Communiqué de Presse

Berne, 27 Septembre 2022

Le Parlement permet aux installations PV de produire de l'électricité en hiver

Berne. Le Parlement adopte des conditions-cadres judicieuses pour la construction rapide de grandes installations photovoltaïques alpines et l'installation de systèmes PV sur des bâtiments. De même, l'extension du barrage du Grimsel, bloquée depuis des années, va enfin pouvoir être réalisée. L'association faîtière de l'économie aeesuisse salue et soutient le travail expéditif du Parlement.

Dans le cadre de l'examen de la loi fédérale sur des mesures urgentes visant à garantir à court terme un approvisionnement sûr d'électricité en hiver, le Parlement s'est prononcé en faveur d'une autorisation plus simple des grandes installations photovoltaïques alpines. Désormais, les installations photovoltaïques dont la production annuelle minimale est de 10 GWh et dont la production d'électricité pendant le semestre d'hiver est d'au moins 500 kWh par 1 kW de puissance installée seront considérées comme liées à un site, même en dehors de la zone à bâtir.

« Les installations PV alpines produisent plus de la moitié de leur électricité solaire pendant les mois d'hiver que pendant les mois d'été et peuvent donc apporter une contribution centrale au comblement de la pénurie d'électricité hivernale », explique Stefan Batzli, directeur de l'association faîtière de l'économie aeesuisse. En conséquence, aeesuisse se félicite vivement de la décision du Parlement. Le fait que le Parlement ait repris le critère co-initié par aeesuisse d'une production d'électricité d'au moins 500 kWh par 1 kW de puissance installée pendant le semestre d'hiver est également très positif. « Ce critère permet de s'assurer que les installations peuvent être construites de manière simplifiée dans les régions alpines, mais pas sur le Plateau, par exemple sur des surfaces agricoles utiles », explique Batzli.

De même, aeesuisse se félicite que l'extension du barrage du Grimsel, bloquée depuis des années, ait également été intégrée dans la loi fédérale et puisse ainsi être rapidement rehaussée de 23 mètres. Cette mesure permettra à elle seule de stocker environ 240 GWh d'énergie supplémentaires.

Une obligation solaire peu ambitieuse

L'aeesuisse estime toutefois que l'obligation d'utiliser l'énergie solaire pour les nouvelles constructions adoptée n'est pas assez ambitieuse. Alors que le Conseil des États avait initialement recommandé l'obligation d'installer des panneaux solaires dans tous les bâtiments neufs, le Parlement s'est mis d'accord sur le fait que seuls les bâtiments neufs d'une surface au sol de plus de 300 mètres carrés devront être équipés d'une installation solaire sur les toits ou les façades. En outre, une exception sera accordée aux cantons qui appliqueront au moins le modèle de prescriptions énergétiques (MukEn 2014) pour l'auto-alimentation en électricité des nouveaux bâtiments à partir de 2023.

« Pour garantir un approvisionnement énergétique durable, nous avons besoin de toute urgence de plus de puissance solaire sur les toits et les façades suisses. Cela en vaut également la peine financièrement pour les propriétaires de maisons et c'est en outre judicieux d'un point de vue économique, car l'électricité solaire est désormais la forme de production d'électricité la moins chère », explique Batzli. Dans le contexte où de nombreux cantons connaissent déjà des

prescriptions pour une obligation solaire, la décision non optimale du Parlement est toutefois acceptable du point de vue d'aeesuisse.

L'énergie éolienne est indispensable pour l'approvisionnement en électricité en hiver

L'aeesuisse estime que l'accent unilatéral mis sur le développement de l'énergie solaire et hydraulique est une occasion manquée. « L'énergie éolienne est elle aussi indispensable à l'approvisionnement en électricité en hiver », précise M. Batzli. Selon les chiffres actuels de l'OFEN, le potentiel d'énergie éolienne en Suisse s'élève à 29,5 TWh par an, dont 16,3 TWh par an en hiver. Avec une procédure d'autorisation adaptée, cinq parcs éoliens actuellement bloqués, mais qui ont déjà franchi le processus de planification d'utilisation et obtenu des décisions positives jusqu'au Tribunal fédéral, pourraient être construits immédiatement et contribuer ainsi de manière importante à la sécurité d'approvisionnement en électricité en Suisse.

Informations complémentaires

Stefan Batzli, directeur de l'aeesuisse | 079 420 46 66

Simon Dalhäuser, responsable de la communication de l'aeesuisse | 079 772 06 56

L'aeesuisse est l'organisation faitière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Elle défend les intérêts de 35 associations professionnelles, représentant quelque 35 000 entreprises en Suisse. L'aeesuisse s'engage en leur faveur, en défendant une politique énergétique et climatique progressiste et durable vis-à-vis de l'administration, des instances politiques et de la société.